

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019

Président : GROSCHE Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents : GROSCHE MC (Maire) - DUCREUX N (3^{ème} Adjoint) - BRANLARD D - CHARLOT F - GERVAIS G - GUENOT G - PIN C - PRIMARD E

Absents : MACHIN J-M (1^{er} Adjoint) - GÉRARD JP (2^{ème} Adjoint) - BARD M-P - CARRÉ C - CHAMBERLAND P - MÔME C

Procurations de Jean-Marc MACHIN à Marie-Christine GROSCHE et de Jean-Paul GÉRARD à Gérard GERVAIS

Le Conseil Municipal :

- décide de renouveler pour un an le contrat de travail de Jean-Luc BARD,
- refuse la demande d'achat d'un chemin rural à la Serrée déposée par Madame NOURY.

En effet, ce chemin ne peut être vendu car il dessert d'autres terrains,

- à la demande du Parc du Morvan, décide d'inscrire aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) 2 nouvelles sections correspondant à l'itinéraire Bibracte Alésia sur la commune,

- reporte sa décision concernant le devis de La Poste pour l'aide à la dénomination et au numérotage des voies de la commune,

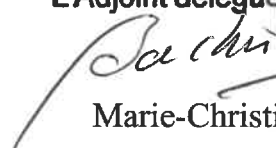
- décide de revoir lors d'une prochaine réunion le récapitulatif de l'existant et l'engagement de création des réserves incendies communales,

- accepte la restitution à Madame AGNES d'un chemin privé à l'Archotte, celui-ci ayant été inscrit par erreur au cadastre comme une Voie Communale,

- décide d'accepter le devis de la société PBI de 1 627,06 € TTC pour le changement de l'unité centrale d'un ordinateur de la Mairie et le devis de la société Berger Levrault de 468 € TTC pour le transfert de données, nécessaire lors de ce changement.

Le 19 septembre 2019

Le Maire,
L'Adjoint délégué


Marie-Christine GROSCHE

